

COMMUNE DE SAINT-JULIA**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 2 juin à 20h30,
le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGENTE, Maire.

Présents : Christian LAGENTE, Serge ROUQUET, Maryne CORDIER, Marc VIGUIÉ, Gwenaelle AIMÉ, Roland OLIVET, Martine CAHOURS, Lucas PIVETTA, Severine CARRAT, Khaled FEZZANI.

Absents : Marie Christine MONNOYER (procuration donnée à Christian LAGENTE).

Secrétaire de séance : Maryne CORDIER (selon art. L2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales)

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage
11	10	11	28/05/2026	28/05/2026

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté avec dix conseillers présents sur onze.

Ordre du jour de la séance :

- **Nomination d'un(e) élu(e) pour la CLECT**
- **Nomination d'un(e) élu(e) auprès de TRIFYL**
- **Nomination d'un(e) référent(e) numérique**
- **Élection des membres de la CCID**
- **Élection des membres de la commission de contrôle des élections**
- **Délibération participation de la commune pour la protection sociale des agents**
- **Questions diverses**

COMMUNE DE SAINT-JULIA

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juin 2026**

Nomination d'un(e) élu(e) pour la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est un organe obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La CLECT a pour mission d'évaluer les charges et les ressources transférées entre les communes et la communauté de communes lors du transfert d'une compétence. Ses travaux permettent notamment de déterminer le montant des attributions de compensation versées aux communes, afin de garantir la neutralité financière des transferts de compétences.

Monsieur le Maire précise que le représentant de la commune au sein de la CLECT participe aux travaux d'analyse et d'évaluation des charges liées aux compétences transférées.

Se portent candidats :

Délégué titulaire :

- Monsieur Rolant OLIVET

Délégué suppléant :

- Monsieur Christian LAGENTE

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation des représentants par un vote à main levée.

Après avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions relatives à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré :

➤ **DÉSIGNE Monsieur Rolant OLIVET en qualité de délégué titulaire à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;**

COMMUNE DE SAINT-JULIA

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juin 2026**

➤ **DÉSIGNE Monsieur Christian LAGENTE en qualité de délégué suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).**

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un(e) élu(e) auprès de TRIFYL

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des déchets ménagers est organisée à deux niveaux :

- la collecte des déchets est assurée par le SIPOM ;
- le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par le Syndicat Mixte TRIFYL.

TRIFYL est chargé du traitement, de la valorisation et de la réduction des déchets sur son territoire d'intervention. Il réunit les collectivités adhérentes afin de définir et mettre en œuvre les orientations en matière de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise que le représentant de la commune auprès de TRIFYL participe aux réunions et instances organisées par le syndicat, contribue aux échanges relatifs à la politique de traitement et de valorisation des déchets et assure la transmission des informations auprès du Conseil Municipal.

Se portent candidats :

Déléguée titulaire :

- Madame Maryne CORDIER

Délégué suppléant :

- Monsieur Khaled FEZZANI

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation des représentants par un vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

COMMUNE DE SAINT-JULIA

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juin 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte TRIFYL ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré :

➤ **DÉSIGNE Madame Maryne CORDIER en qualité de déléguée titulaire auprès du Syndicat Mixte TRIFYL ;**

➤ **DÉSIGNE Monsieur Khaled FEZZANI en qualité de délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte TRIFYL.**

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un(e) référent(e) numérique

Monsieur le Maire rappelle que la transition numérique constitue un enjeu important pour le territoire, notamment dans le cadre du déploiement de la fibre optique et de l'extinction progressive du réseau cuivre historique.

Le référent numérique communal a pour mission de suivre les opérations de déploiement de la fibre sur la commune, d'accompagner les administrés dans les évolutions liées à la fermeture du réseau cuivre et de faire remonter aux opérateurs et aux organismes compétents les difficultés rencontrées en matière de couverture et de qualité des réseaux de télécommunications.

Monsieur le Maire souligne que plusieurs problématiques sont régulièrement signalées par les habitants, parmi lesquelles :

- le coût de raccordement à la fibre dans certaines situations ;
- les difficultés rencontrées par certains usagers ne pouvant ou ne souhaitant pas souscrire à une offre fibre ;
- l'augmentation du coût des abonnements par rapport aux offres historiques sur réseau cuivre ;

COMMUNE DE SAINT-JULIA

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juin 2026**

- les dysfonctionnements ou insuffisances de couverture des réseaux de télécommunications.

Se portent candidats :

Référent titulaire :

- Monsieur Christian LAGENTE

Référente suppléante :

- Madame Gwen AIME

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation des représentants par un vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré :

➤ **DÉSIGNE Monsieur Christian LAGENTE en qualité de référent numérique titulaire de la commune ;**

➤ **DÉSIGNE Madame Gwenaëlle AIME en qualité de référente numérique suppléante.**

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision adoptée à l'unanimité.

Élection des membres de la CCID

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de proposer à l'administration fiscale une liste de contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

COMMUNE DE SAINT-JULIA

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juin 2026**

Il précise que la CCID intervient notamment en matière de fiscalité directe locale. Elle participe aux travaux relatifs à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties et émet des avis sur diverses questions fiscales concernant la commune.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal doit proposer une liste de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants. Les membres définitifs de la commission seront ensuite désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques parmi les personnes proposées.

Monsieur le Maire présente la liste des personnes proposées, annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE la liste des douze commissaires titulaires et des douze commissaires suppléants proposée pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques pour la désignation des membres de la CCID.**

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision adoptée à l'unanimité.

Annexe : Liste des candidats proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs (12 titulaires et 12 suppléants) : 10 noms de la liste précédente + 10 conseillers + Marine (la copine de Nico) / Julien COURNOU / Mélie TAILLANDIER / Franck NARDOUX

COMMUNE DE SAINT-JULIA

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juin 2026**

Élection des membres de la commission de contrôle des élections

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la constitution de la commission de contrôle des listes électorales, conformément aux dispositions du Code électoral.

Il rappelle que, dans les communes où plusieurs listes étaient en présence lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal, la commission est en principe composée selon une formation élargie, comprenant notamment des conseillers municipaux issus de la majorité et de l'opposition.

Toutefois, il apparaît que cette composition ne peut être mise en œuvre dans les conditions prévues par les textes. En effet, l'une des personnes susceptibles de représenter la liste minoritaire, Madame Séverine CARRAT, exerce les fonctions d'adjointe au maire et ne peut donc siéger au sein de cette commission.

Monsieur le Maire indique que cette situation pourrait conduire à l'application du régime de composition réduite, comprenant :

- un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Des incertitudes subsistent néanmoins quant aux modalités précises de constitution de cette commission et, notamment, sur l'opportunité de proposer ou non des noms de personnes susceptibles d'être désignées par les autorités compétentes.

Dans l'attente d'éclaircissements complémentaires auprès des services concernés, Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant la nécessité de sécuriser juridiquement la composition de la commission de contrôle des listes électorales ;

Après en avoir délibéré :

➤ DÉCIDE de reporter la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales à une séance ultérieure, après obtention des précisions nécessaires auprès des services compétents.

COMMUNE DE SAINT-JULIA

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juin 2026**

Délibération participation de la commune pour la protection sociale des agents

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux évolutions réglementaires applicables à la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales sont tenues de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, tant au titre de la santé (mutuelle) que de la prévoyance.

Il précise qu'à ce jour, la commune participe déjà à ces dispositifs selon les modalités suivantes :

- Santé (mutuelle) : participation de la commune à hauteur de 35 € par mois et par agent, sur présentation d'une attestation d'adhésion à un contrat labellisé. À ce jour, un agent bénéficie de cette participation.
- Prévoyance : participation de la commune à hauteur de 15 € par mois et par agent dans le cadre d'un contrat collectif.

Monsieur le Maire indique que ces participations sont déjà intégrées au budget communal, au sein des dépenses de personnel du budget de fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal rappellent leur volonté de permettre aux agents communaux de bénéficier d'une couverture sociale de qualité. Toutefois, ils constatent que les garanties actuellement proposées méritent d'être analysées plus en détail afin de mieux appréhender leur niveau de protection ainsi que les possibilités d'amélioration offertes à la collectivité.

Afin d'éclairer les choix futurs de la commune en matière de protection sociale complémentaire, Monsieur le Maire propose de confier à Monsieur Marc VIGUIÉ, conseiller municipal, une mission d'étude portant sur les garanties actuellement proposées aux agents, les obligations réglementaires applicables, les possibilités d'amélioration des couvertures santé et prévoyance ainsi que les incidences financières des différentes options envisageables pour la collectivité.

Il est notamment proposé de mener un travail complémentaire visant à :

- examiner les garanties actuellement souscrites par les agents ;
- identifier les marges de manœuvre dont dispose la commune pour renforcer la couverture santé et prévoyance ;
- évaluer les conséquences financières des différentes options envisageables.

Après échanges, le Conseil Municipal décide de poursuivre cette réflexion avant toute évolution du dispositif existant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

COMMUNE DE SAINT-JULIA

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juin 2026**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des modalités actuelles de participation de la commune à la protection sociale complémentaire de ses agents ;
- **CONFIE** à Monsieur Marc VIGUIÉ la réalisation d'une étude complémentaire portant sur les garanties actuellement proposées, les obligations réglementaires applicables et les possibilités d'amélioration des dispositifs de santé et de prévoyance ;
- **DEMANDE** que les conclusions de cette étude soient présentées lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal afin d'examiner les éventuelles évolutions du dispositif ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au financement des participations actuellement en vigueur sont inscrits au budget communal.

Questions diverses

1. Organisation du repas de la fête communale

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite maintenir l'organisation du repas offert aux habitants à l'occasion de la fête communale, dans un esprit de convivialité et de partage.

Les membres du Conseil Municipal expriment leur souhait de reconduire cette manifestation dans des conditions similaires à celles des années précédentes, tout en veillant à préserver l'équilibre budgétaire de l'événement.

Il est rappelé que l'édition précédente avait bénéficié d'une participation financière de l'association des Capounets, aide qui n'est pas prévue pour l'exercice en cours. Une attention particulière sera donc portée à la maîtrise des dépenses engagées.

Monsieur Marc VIGUIÉ et Monsieur Christian LAGENTE se portent volontaires pour assurer l'organisation de cette manifestation et en coordonner la préparation.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

2. Réunion de travail des élus municipaux

COMMUNE DE SAINT-JULIA

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juin 2026**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion de travail se tiendra le jeudi 11 juin en soirée, sous un format convivial.

Cette rencontre aura pour objectif de présenter les grandes orientations du mandat, de partager les principaux projets envisagés pour la commune et d'organiser le travail des différentes commissions municipales.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 5 juin 2026, à la récréation à 19h30.

Le secrétaire de séance, M.....	Le Maire, Monsieur Christian LAGENTE
------------------------------------	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Affiché le